

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Canal latéral à la Marne	Bief de Chalons	Canal	de Chalons en Champagne	26.331	32.225	Châlons-en-Champagne, Sarry

Date et durée des travaux :

Les travaux de dragage se dérouleront en juillet 2023.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
4 250	2022-CLM-PK26.430 2022-CLM-PK27.430 (lot 3) 2022-CLM-PK28.430 2022-CLM-PK29.430 2022-CLM-PK30.430 2022-CLM-PK31.430 2022-CLM-PK32.125	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 18/01/2022.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

X
x
x

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
PPRi Châlons-en-Champagne - Secteurs amont de la CAC, CAC et aval de la CAC (approuvé le 01/07/2011) -
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : X
PPR cavités - Châlons-en-Champagne (approuvé le 16 juillet 2019) -

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR503	canal latéral à la Marne	Eaux superficielles Artificielle	Bon état en 2015	Bon potentiel en 2015	mauvais	bon
FRHR503-F60-4101	Moivre dérivée	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Champ captant de Châlons-en-Champagne	souterrain	Arrêté DUP du 16 janvier 1989
Périmètre de protection éloignée	oui	Champ captant de Châlons-en-Champagne	souterrain	Arrêté DUP du 16 janvier 1989

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Il n'existe pas de données du canal latéral à la Marne.

Le peuplement en place dans le canal est un peuplement de seconde catégorie piscicole, avec comme espèces principales l'anguille, le gardon et la perche, et comme espèces secondaires les brèmes, le brochet, le rotengle et la tanche (communication FDPPMA51 en 2022).

Type de berges :

Les berges sont constituées de palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le canal latéral à la Marne n'est pas concerné par les arrêtés préfectoraux relatif aux frayères.

Il est possible que le brochet se reproduise dans le canal, du fait notamment de la présence de végétation aquatique (communication FDPPMA51 en 2022).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom	
Bief de Chalons	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non		
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Oui	210008896 - VALLEE DE LA MARNE DE VITRY-LE-FRANCOIS A EPERNAY	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non		
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non		
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non		
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non		
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non		
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non		
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non		
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non		
		PN (Parc national)	Non		
		PNR (Parc naturel régional)	Non		
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non		
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non		
		RB (réserve de biosphère)	Non		
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Hémicycle de la porte de Marne à Châlons-en-Champagne (51) ; centre ancien de Châlons-en-Champagne (51) ;	
		Site classé	Oui	Ile du Jard, chemin de l'écluse et rangées d'arbres qui le bordent à Châlons-en-Champagne (51) ; Le Jard, cours d'Ormesson et jard anglais à Châlons-en-Champagne (51)	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) et brochet pourraient être présents.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Bief de Chalons	possible	oui	oui	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF). Il est également inclus dans le périmètre de protection d'un captage souterrain.

La vallée du cours moyen de la Marne regroupe une mosaïque de groupements végétaux très intéressants, dont certains sont à l'annexe 1 de la directive Habitats faune flore : boisements alluviaux inondables, boisements marécageux, prairies inondables, mégaphorbiaies, magnocariçaies et roselières, groupements aquatiques. La flore aquatique comprend de nombreuses espèces menacées en région. L'intérêt faunistique est grand, avec la présence d'odonates, de papillons, de poissons et d'oiseaux d'eau.

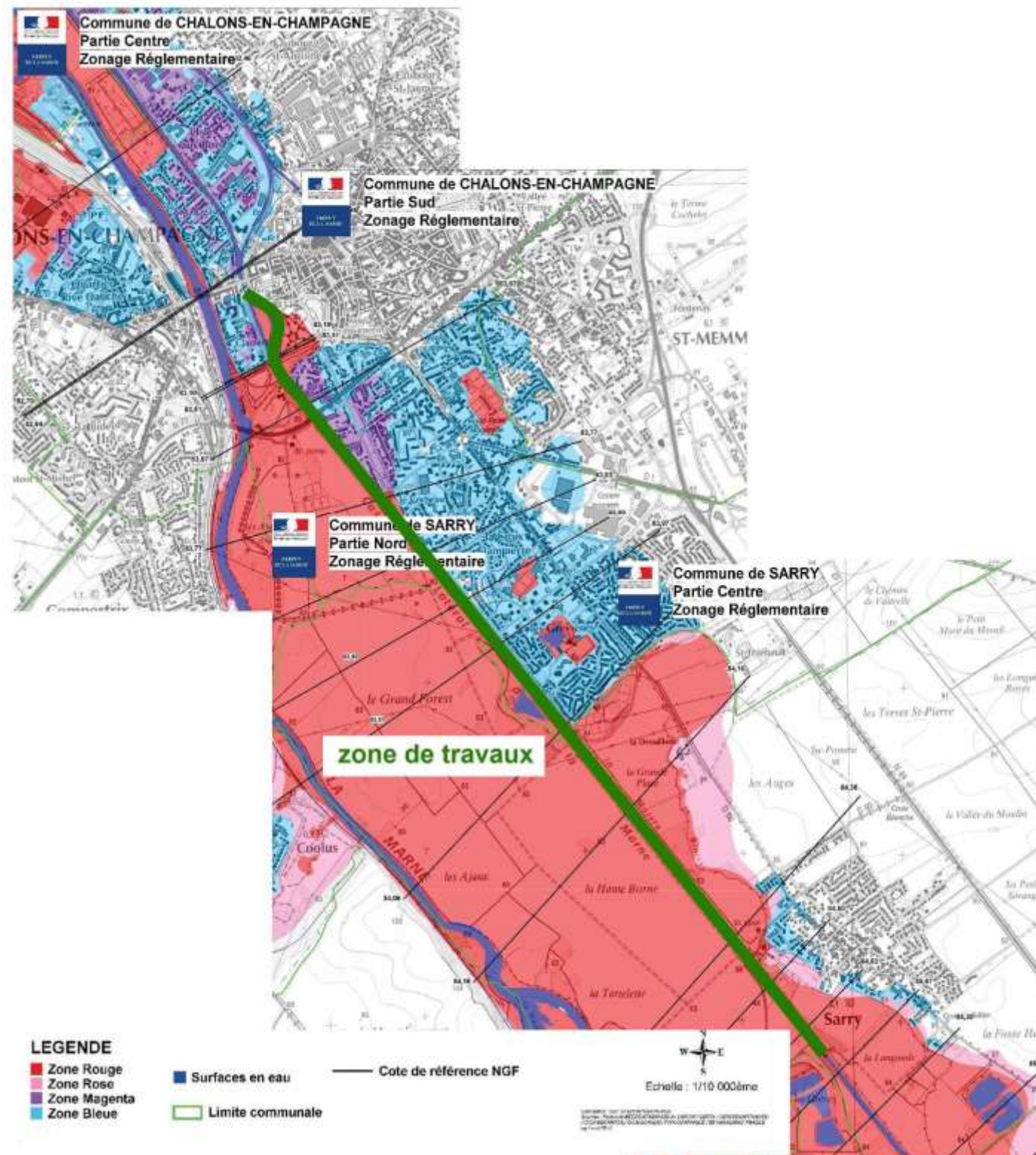
Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapprochée de captage AEP souterrain ; les travaux ne devraient pas avoir d'impact sur le captage souterrain.

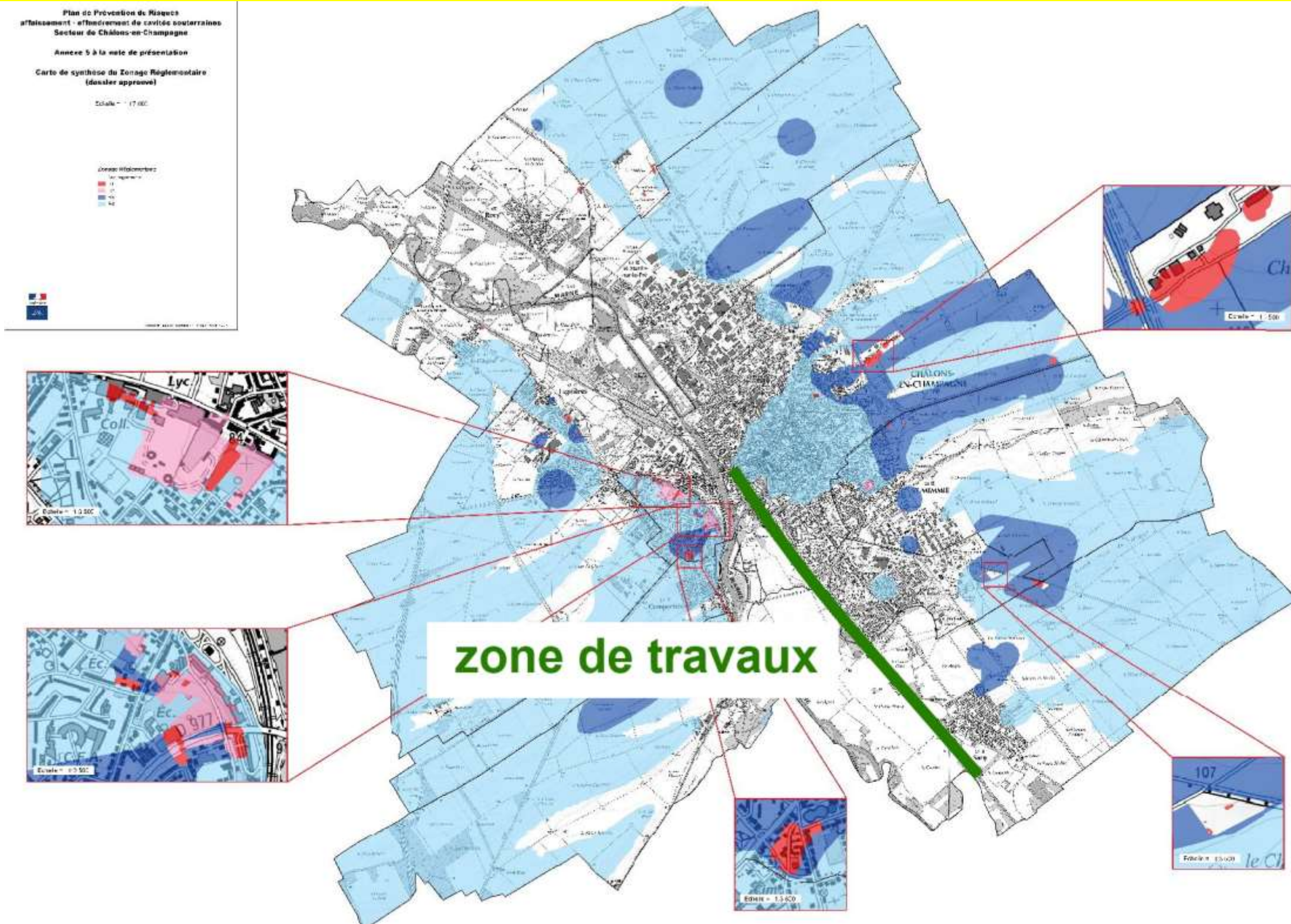
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



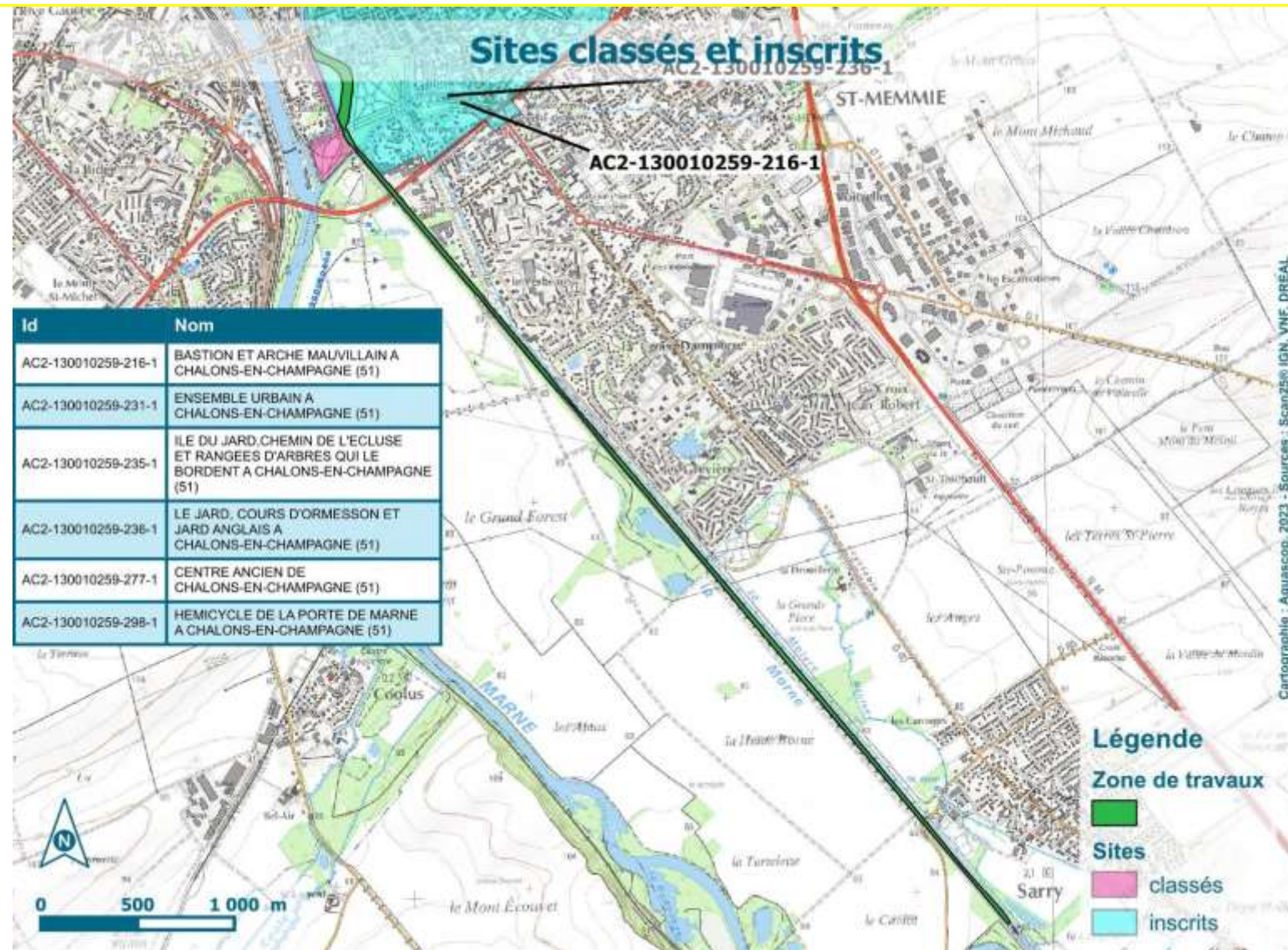
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Sites inscrits et classés



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

Valorisation

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Comblement de ballastière
- Compostage
- Épandage agricole
- Régilage

Remobilisation dans le milieu

- Remise en suspension
- Nivellement

Stockage

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

Volumes : (en m³)

4 250

Localisation du site :

Les sédiments seront pris en charge par la filière CDES, sur le site de Matignicourt en comblement de carrière.